



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 19037

### Texte de la question

M. Marc Vampa rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale que la santé scolaire constitue une préoccupation réelle des parents. Ainsi, dans les établissements scolaires, notamment en milieu rural, les effectifs d'infirmières scolaires sont largement insuffisants. Il souhaiterait connaître sa position sur cette question et les mesures qu'il entend prendre afin de créer des postes d'infirmières scolaires.

### Texte de la réponse

Un plan pluriannuel de créations d'emplois de cinq ans a été mis en oeuvre afin de doter à terme chaque établissement d'une infirmière de référence et d'améliorer ainsi la prise en charge sanitaire des élèves. Dans ce cadre, 300 créations d'emplois d'infirmière sont inscrits chaque année en loi de finances au titre de la rentrée scolaire. L'académie de Rouen a ainsi bénéficié de 7 emplois d'infirmière à la rentrée 2006 et de 8 emplois à la rentrée 2007. À la rentrée 2008, 5 emplois supplémentaires d'infirmière abonderont sa dotation et amélioreront son taux d'encadrement qui est actuellement égal à une infirmière pour 1 686 élèves alors que la moyenne nationale est d'une infirmière pour 1 812 élèves. Il est précisé par ailleurs que, autre de l'année 2008, 620 postes sont offerts au plan national aux concours de recrutement d'infirmières et d'infirmiers des services médicaux dont 18 dans l'académie de Rouen. Conformément aux règles de déconcentration, l'organisation de la santé scolaire au plan local relève de la compétence de l'autorité académique. Il appartient au recteur de l'académie de Rouen d'assurer la répartition des emplois créés selon les priorités définies localement, en concertation avec les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale et après consultation des instances paritaires compétentes et de procéder à la dotation du département de l'Eure en tenant compte de sa situation spécifique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Marc Vampa](#)

**Circonscription :** Eure (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19037

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mars 2008, page 2207

**Réponse publiée le :** 1er juillet 2008, page 5697